



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires
et de la mer

Service Sécurité
Risques et Crises

Arrêté portant abrogation de l'arrêté du 19 juin 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque mouvements de terrain dans l'arrondissement de Cambrai

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-10-2;

Vu le décret du 20 août 2014 portant nomination de Monsieur Gilles BARSACQ au poste de secrétaire général de la préfecture du Nord

Vu l'arrêté du 19 juin 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque "mouvements de terrain" pour les communes de l'arrondissement de Cambrai citées dans la liste jointe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles BARSACQ, secrétaire général de la préfecture du Nord ;

Vu les études de caractérisation des risques naturels dans l'arrondissement de Cambrai réalisées en 2013 par la direction départementale des territoires et de la mer Nord ;

Vu la réunion de concertation réunissant les élus de l'arrondissement de Cambrai sur la présentation des résultats de l'étude stratégique et les déprescriptions corollaires en date du 19 février 2013 ;

Vu les commissions départementales sur les risques naturels majeurs (CDRNM) des 21 juin et 15 novembre 2012 et du 11 avril 2013 qui ont mis au débat les étapes du processus des déprescriptions ;

Vu le porter à connaissance réalisé en juillet 2013 auprès des communes de l'arrondissement de Cambrai leur transmettant des monographies communales abordant les risques cavités, le ruissellement, l'accumulation, le débordement, le séisme et le retrait gonflement des argiles ;

Vu la consultation de la base du Bureau de Recherches Géologiques et Minières sur le mouvement de terrain qui classe majoritairement l'ensemble de l'arrondissement en aléa faible ;

Considérant le caractère faible du risque « mouvements de terrain » dans l'arrondissement de Cambrai et le niveau de connaissance de ce risque par les collectivités ;

Considérant que la prise en compte de ce risque peut être assurée dans le cadre des documents d'urbanisme ;

Sur proposition du Directeur Départemental des territoires et de la Mer du Nord et du secrétaire général de la préfecture du Nord.

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté du 19 juin 2001 portant prescription d'un plan de prévention du risque "mouvements de terrain" dans l'arrondissement de Cambrai est abrogé. La liste des communes concernées est jointe au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes concernées, au président des collectivités territoriales (conseil départemental, conseil régional), au président du syndicat mixte du pays du Cambrésis compétent pour le SCOT du Cambrésis et au président du syndicat intercommunal d'aménagement du territoire et d'urbanisme de Beauvois et environs.

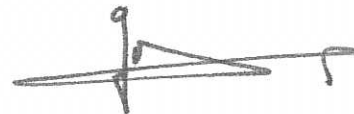
Article 3 : Les maires des communes concernées, le président du syndicat mixte du pays du Cambrésis et le président du syndicat intercommunal d'aménagement du territoire et d'urbanisme de Beauvois et environs procéderont à son affichage pendant un mois minimum.

Article 4 : Mention de cet affichage sera publiée dans deux journaux régionaux et locaux diffusés dans le département.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord, les maires des communes concernées, le président du syndicat mixte du pays du Cambrésis, et le président du syndicat intercommunal d'aménagement du territoire et d'urbanisme de Beauvois et environs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 25 AOUT 2015

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général



Gilles BARSACQ

PREFECTURE DU NORD

SIRACED PC

PPR Risque Mouvements de terrain

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

ABANCOURT

AWOINGT

BANTIGNY

BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS

BEVILLERS

BLECOURT

BUSIGNY

CAGNONCLES

CAMBRAI

CAUROIR

CUVILLERS

ESCAUDOEUVRES

ESWARS

ESTRUN

FONTAINE AU-PIRE

FRESSIES

IWUY

MASNIERES

MOEUVRES

MONTAY

NAVES

PAILLENCOURT

RAMILLIES

RUMILLY-EN-CAMBRESIS

SAILLY-LEZ-CAMBRAI

SANCOURT

THUN-L' EVEQUE

THUN-SAINT-MARTIN

WALINCOURT-SELVIGNY

